



COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 12 JUILLET 2024**

Vendredi douze juillet deux mille vingt quatre, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

11 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Laurent CHABAUD, Arnaud VERNAY, Sylviane FAYOT, Cindy GUIOTTO.

3 membres absents : Jean-Charles JULLIN, Virginie MASSE, Colette PERIER.

3 procurations : Jean-Charles JULLIN à André BASTION, Virginie MASSE à Sandrine DRIVON, Colette PERIER à Sylviane FAYOT.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Examen du rapport définitif de la chambre régionale des comptes suite au contrôle des comptes et de la gestion de la CCMDL.
2. Décision modificative n° 1 au budget lotissement « St Roch ».
3. Validation des travaux de terrassement et d'installations des colonnes de déchets.
4. Projets et travaux en cours.
5. Compte rendu des commissions.
6. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2024.
- Entend les recommandations et invitations du rapport définitif de la chambre régionale des comptes suite au contrôle des comptes et de la gestion de la CCMDL.
- Valide la décision modificative n° 1.2024 du budget lotissement. (délibération 28.2024)
- Approuve le devis de l'entreprise CNTP pour les terrassements nécessaires à la mise en place des colonnes pour les déchets.
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :

- **Lotissement communal** : 1 vente est signée, 5 compromis de vente sont signés, 3 lots sont réservés.
- **Installations de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux** : 2 entreprises ont travaillé sur ce projet, l'analyse est en cours pour un choix en septembre.
- **Mairie** : le devis de l'entreprise CHOULET Architecte pour l'étude de faisabilité d'un agrandissement de la mairie est validé. Il s'agirait de créer un espace de stockage pour le matériel et les archives.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - **Ecole** : l'effectif de la rentrée prochaine est à 56 enfants.
 - **Cantine** : le bilan a été présenté, le reversement à la commune est fixé d'un commun accord à 8 000 €. (délibération 29.2024)
 - **Vie du village** : le forum des associations est reconduit et aura lieu le 7 septembre. Toutes les associations sont invitées à participer. La commission souhaite renouveler les animations du 8 décembre, les associations seront invitées à une réunion.
 - **Voirie** : les travaux de voirie « route de boussoure » auront lieu fin juillet, la route sera barrée pendant une journée. L'entreprise en charge des travaux effectuera la communication auprès des riverains.
 - **CCMDL** : versement d'une aide financière forfaitaire par CITEO aux communes pour le nettoyage des abords des points d'apports volontaires effectué par les agents communaux. Evolution du règlement et des critères d'attribution pour le transport solidaire des Monts du Lyonnais.
 - **Conférence des Maires** : un COPIL est créé pour réfléchir à un éventuel siège unique de la CCMDL. Toutes les communes doivent communiquer un état des lieux de leurs ouvrages présents sur les voiries communautaires. Le projet de rénovation du centre médical de l'Argentière est présenté.
 - **Déchets – CCMDL** : la consultation des entreprises pour le marché d'achat des sacs poubelles est en cours.
- Valide le devis de l'entreprise MORETTON pour le nettoyage des chéneaux de l'église.
- Entend que l'entreprise « un max de travaux » interviendra sur la commune 3 jours par semaines sur 3 semaines, avec les agents techniques, pour les tontes et autres travaux.
- Valide la publication d'une annonce pour la vacance du bar-restaurant.
- Est informé que des travaux d'élagage et nettoyage de chemins seront effectués prochainement.
- Entend que les travaux de nettoyage des concessions reprises par la commune débiteront d'ici la fin du mois de juillet.
- Prend note que les travaux de réfection d'un ouvrage situé sur le ruisseau de Lafay (RD389) débiteront le 26 août pour une durée de 2 mois. Une déviation par St Laurent sera mise en place. Ces travaux sont effectués par les services du Département du Rhône.
- Valide la redevance d'occupation du domaine public 2024 versée par GRDF pour un montant de 251 €. (délibération 30.2024)
- Valide la reconduction de la convention pour le financement du système anti grêle avec une participation demandée par le CCMDL de 0.37 € par habitant. (délibération 31.2024)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 6 septembre à 20h30 en mairie.

Document établi le 17 juillet 2024.

Le Maire,
Alexis BADOIL



(Handwritten signature in blue ink)